



**Groupe**  
**TAPURA**  
**HUIRAATIRA**



**Question orale**  
(Séance du 24 septembre 2020)



**Adressée à Madame Nicole BOUTEAU, Ministre du tourisme, du travail,  
en charge des transports internationaux et des relations avec les Institutions**

**Objet :** Le télétravail en Polynésie française

Madame la ministre,

La pandémie mondiale de Covid-19 n'a pas épargné notre fenua.

Le gouvernement et l'Etat ont du prendre des mesures drastiques pour protéger notre population.

Ainsi au mois de mars 2020, notre président Edouard Fritch a annoncé le confinement total de la Polynésie.

Ce confinement a empêché efficacement la propagation du virus, mais a eu malheureusement des répercussions sociales et économiques importantes. Les entreprises ont rencontré de grosses difficultés, et les salariés, eux, ont été contraints de poser des congés afin de sauvegarder leurs emplois.

Certaines entreprises ont mis en place le télétravail afin de maintenir une activité.

Cela dit, à l'heure actuelle le code du travail polynésien ne régleme pas encore cette méthode de travail à distance.

Madame la Ministre, suite à cette situation inédite que nous avons vécue tous ensemble, il est question de réglementer le télétravail afin que les entreprises qui le peuvent bien sûr puissent faire travailler leurs employés à distance si jamais une situation semblable venait à se reproduire.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'avancée de ces travaux ?

Je vous remercie pour votre attention.

Virginie BRUANT

